

Adresse du conseil général de Damazan (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de Damazan (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 260;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22084_t1_0260_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

s

[*La comm. d'Herbeville* (1), à la *Conv.*; *s.d.*] (2)

Citoyens représentants,

La commune d'Herbeville se seroit empressé de venir plutôt vous porter le vœu de sa reconnaissance sur l'événement heureux qui c'est opéré dans la nuit du 9 au 10 thermidor, sy les travaux multipliés de la campagne ne l'ussent forcé de retarder le zèle qui l'a toujours animée depuis le commencement de la révolution. Toujours fidelle à la représentation nationale, elle ne peut que mêler sa reconnaissance à celle de tout le peuple français.

Vous dire tout ce que nous ressentons est chose impossible. Nous ne sommes point des orateurs. Ellevez à la campagne, nous nous occupons à cultiver pour, par nos soins, procurer la subsistance à nos frères des villes. Que pourrions-nous donc vous dire sinon que la commune d'Herbeville, dont nous sommes les organes, a vu avec la plus grande satisfaction que la sagesse de nos représentants a fait tomber la tête des triumvirs.

Ouy, législateurs, continuez à déjouer les complots de ceux qui se disent les amis du peuple et qui ne prennent ce titre que pour mieux l'opprimer. Le salut de la France est dans vos mains. Restés à votre poste et pulvérisés-nous les intriguans. Vive la nation, vive la République une et indivisible, vive la Convention !

ROUSSET (*maire*), HUBERT (*secrét. greffier*).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

t

[*Le conseil g^{al} de Damazan* (4), à la *Conv.*; *s.d.*] (5)

Citoyens représentants,

Une nouvelle tyrannie, d'autant plus dangereuse pour la liberté qu'elle avoit emprunté le masque de la vertu, s'élevoit sur nos têtes. L'infâme Robespierre avoit formé le dessein criminel de régner sur un peuple libre et d'établir sa puissance sur les ruines enseignantées de la représentation nationale et des patriotes les plus purs; mais par votre énergie et votre sagesse vous avés dissipé cet orage de crimes et de sang, et votre fermeté a fait rentrer dans le néant des hommes dont l'existence étoit une tache dans la nature. Ouy, citoyens représentants, c'est du haut de cette Montagne que, guidant le char de la révolution

à travers tous les dangers, vous avés encore une fois sauvé la liberté. C'est à votre énergie et à vos sages mesures que la République doit l'anéantissement de cette faction scélérate. Continué, représentans, à bien mériter de la patrie en restant fermes et inébranlables au poste qui vous est assigné.

Pour nous, représentans, nous vous félicitons sur toutes les mesures que vous avés prises pour punir les traîtres et les conspirateurs, et nous vous jurons de nous tenir toujours fermes autour de la Convention nationale comme le seul point de ralliement de tous les vrais républicains.

LARUFFIER (*off. mun.*), BORDES (*off. mun.*), LACLOTTE (*maire*), J.B. CASSAGNAU (*off. mun.*), LARS (?) (*off. mun.*), Joseph DUPOUY (*off. mun.*), CARRÈRE (*notable*), CAMPAIGNE (*notable*), LABORDE (*notable*), BAUDRIS aîné, DUPOUY (*notable*), MONDOTTES (*titre illisible*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

u

[*Le tribunal civil de Pont-sur-Rhône* (2), à la *Conv.*; *s.d.*] (3)

Par toi, sénat auguste, le traître Capet n'étoit plus. Par toi, sur les ruines de son trône, la République étoit fondée.

Un tyran, plus redoutable que tous les Capet, respiroit cependant dans ton sein. Paré des emblèmes de la liberté, se couvrant du masque de la vertu, ce vil émule des Lafayette et Dumouriez ne servoit la patrie que pour mieux l'asservir et la perdre. Déjà sa main parricide alloit fraper le coup mortel. Un jour de plus, la République n'étoit qu'un vain songe et le despotisme ressuscitoit sur les cadavres sanglants des pères de la patrie. Mais grâce à ta vigilance toujours active le traître est démasqué, sa tête tombe et encore une fois la patrie est sauvée. Nous avons frémi d'horreur au récit des dangers que tu as couru mais nous sommes pénétrés d'admiration et de reconnaissance pour la fermeté vraiment héroïque que tu as montré dans cette lutte orageuse. Périront tous les tyrans et les traîtres, vive à jamais la République !

CHANUT (*présid.*), MERIC (*judge*), CAMBON (*judge*), DESAIFRET, BOUYER (*comm^{re} nat.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Canton de Mantes, Seine-et-Oise.

(2) C 319, pl. 1299, p. 27. Mentionné par *B^m*, 3 fruct. (suppl^b).

(3) Mention marginale du 1^{er} fruct. signée Le Vasseur (de la Meurthe).

(4) District de Casteljaloux, Lot-et-Garonne.

(5) C 319, pl. 1299, p. 28. *B^m*, 1^{er} fruct.

(1) Mention marginale du 1^{er} fruct. II signée P. Barras.

(2) Ci-devant Pont-Saint-Esprit, Gard.

(3) C 319, pl. 1299, p. 29. Mentionné par *B^m*, 3 fruct. (suppl^b).

(4) Mention marginale du 1^{er} fruct. signée P. Barras.